

		
Fédération Nationale d'Associations d'Usagers des Transports Groupement Provence Alpes Côte d'Azur	Fédération d'Action Régionale sur l'Environnement Partenariats COJAM & ITE Agréée au niveau régional PACA	Groupe interdisciplinaire de réflexion sur les percées sud-alpines et l'aménagement du territoire maralpin Agréé au niveau régional PACA
Gare SNCF - 83400 Hyères	13760 Saint-Cannat	06500 Menton

## FNAUT Paca – FARE-Sud – GIR Maralpin



### Déclaration commune À l'ouverture de la troisième étape de la concertation publique sur le projet LN-PCA

2 octobre 2016



À la veille de troisième étape de la concertation publique sur le projet de *Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur*, les organisations signataires, toutes membres de son *Collège des acteurs*, appellent l'attention du Maître d'ouvrage, des Autorités régionales, de celles de l'État, ainsi que de la Commission nationale de Débat public (CNDP), sur le constat qu'elles ont conjointement dressé sur le déroulement de la première phase [étape 1] de la dite concertation.

#### Rappel des débats et concertations qui ont précédé la phase actuelle

Les organisations signataires se sont toutes impliquées à des degrés divers aux divers débats, consultations, ateliers, qui ont jalonné le projet, depuis sa conception en 2001, puis tout au long de son déroulement, notamment (1) le débat public sur la LGV PACA (du 3 mars au 8 juillet 2005) sous l'égide de la CNDP, (2) la concertation publique (du 15 septembre au 15 décembre 2011), également sous l'égide de la CNDP, sur le prolongement Nice-Italie qui n'avait pas été traité dans le débat public, (3) la "période d'information et de consultation" (du 21 novembre au 20 décembre 2013) où ont été présentés, dans le cadre du nouveau projet LN PCA, une version différente et phasée des projets ayant fait l'objet des débats précédents.

Ces organisations signataires ont considéré à bon droit pouvoir accéder en toute légitimité et en toute clarté aux éléments d'étude, et partager en toute clarté des données qui par ailleurs sont communiquées dans d'autres instances.

#### Sur la première étape de la concertation (21 avril – 30 juin)

Annoncée comme une phase décisive du projet, la nouvelle concertation a comporté en première étape deux ateliers "*Saturation ferroviaire*" et "*Environnement et développement durable*" se déroulant en cinq séances en alternance à Marseille ou à Nice entre le 12 mai et le 23 juin.

L'organisation de ces ateliers, qui relevait davantage de séances de communication univoque, que de réunions de travail, a suscité une vive déconvenue, sinon un très fort mécontentement, des participants qui en attendaient des échanges sur la consistance du projet et sur son adéquation aux instructions de l'État, notamment celles ayant conduit à la réorientation du projet et à son échelonnement.

Dépourvues de verbatim, il ne reste pas d'autre trace de ces réunions de travail qu'un bref et contestable compte-rendu émanant des seuls organisateurs.

### **Sur la seconde étape de la concertation (mai - septembre)**

Tandis que dans son "Dossier de presse – Lancement de la concertation publique" diffusé dès avril 2016, SNCF Réseau (ex RFF) annonçait le calendrier suivant :

...À partir de septembre

8 réunions publiques d'ouverture seront organisées courant septembre 2016 : 3 dans les Bouches-du-Rhône, 1 à Toulon, 4 dans les Alpes-Maritimes,

8 réunions publiques de synthèse seront organisées mi-novembre 2016

Ce programme était modifié et réduit de près de moitié dans l'annonce qui en a été faite dans le Communiqué de presse de la Préfecture en date du 20 septembre 2016<sup>1</sup>.



Un tel comportement du maître d'ouvrage, tant lors du déroulement de la première phase de la concertation que dans l'organisation de la seconde phase, dénote le peu de cas qu'il accorde à ses interlocuteurs de la société civile et son dédain certain à l'encontre des principes qui régissent la concertation publique.

Les organisations signataires qui se réfèrent notamment à l'*Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public*, appellent l'attention du Garant de la concertation et de la Commission nationale du débat public sur les manquements du Maître d'ouvrage aux principes d'une concertation indispensable à la conduite d'un projet dont les multiples avatars soulignent la complexité et l'importance des enjeux.



---

<sup>1</sup> Cette concertation débutera par des réunions publiques d'ouverture dans les 3 départements concernés

- le 4 octobre à Nice à 18h30,
- le 5 octobre à Marseille à 18h30,
- 12 octobre à La Crau à 18h30.

#### **Des réunions publiques dédiées au projet de gares nouvelles**

- le 24 octobre à 18h pour la Gare Nice Aéroport,
- le 25 octobre à 18h pour la Gare Marseille St-Charles et
- le 26 octobre à 18h pour la Gare Ouest Alpes-Maritimes.

#### **Réunions publiques de synthèse**

Le maître d'ouvrage présentera le résultat des échanges avec le public lors de réunions publiques de synthèse prévues le 19 décembre à Nice à 18h30, le 20 décembre à Marseille à 18h30 et le 21 décembre à La Farlède à 18h30.